



audat.var
 AGENCE D'URBANISME
 DE L'AIRE TOULONNAISE ET DU VAR



10 minutes sur

PRODUIRE ET MANGER LOCAL

Le Projet Alimentaire Territorial : pour le développement d'une agriculture et d'une alimentation locales



Chiffres clés



63% des français consomment de plus en plus local pour soutenir l'économie (Ipsos 2020)



1/5 de la surface agricole varoise a disparu en 10 ans (Agreste, 2000-2010)



30 kg d'aliments / personne sont gaspillés au sein des ménages chaque année en France (ADEME, 2019)



215 Projets Alimentaires Territoriaux recensés en France en 2020 - **20** en région. (DRAAF PACA 2020)

Pourquoi se doter d'un Projet Alimentaire Territorial ?

« Consommer et manger local » font l'objet d'une demande croissante des populations. Mais quelles réponses les territoires peuvent-ils apporter ?

Introduit par la *loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt* de 2014, le concept de « Projet Alimentaire Territorial » (PAT) est aujourd'hui la réponse promue par l'Etat.

L'objectif est double :

- > inviter les territoires à se doter d'un projet agricole et alimentaire local, avec une mise à disposition de moyens ;
- > donner de la visibilité aux démarches engagées et favoriser les échanges d'expériences.

Pour les territoires, élaborer un PAT présente plusieurs intérêts :

- > structurer les actions portées au niveau local dans le domaine agricole et alimentaire ;
- > disposer d'un levier de financement ;
- > mettre en valeur l'engagement du territoire.

Cette publication présente ce qu'est un « Projet Alimentaire Territorial », donne à voir les territoires qui s'engagent, et cite les outils existants pour élaborer un PAT.

Qu'est-ce qu'un Projet Alimentaire Territorial ?

Le PAT peut être brièvement défini comme un projet agricole et alimentaire de proximité, de la production à la consommation d'une alimentation locale et de qualité, impliquant l'ensemble des parties prenantes (acteurs publics, privés, société civile...).

La définition officielle inscrite dans la loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la Forêt de 2014 (art. 39) :

Les PAT « sont élaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire et répondent à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial.

Ils participent à la consolidation de filières territorialisées et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts, en particulier relevant de la production biologique (...). »

Ils peuvent être « à l'initiative de l'État et de ses établissements publics, des collectivités territoriales, des associations, des groupements d'intérêt économique et environnemental (...), des agriculteurs et d'autres acteurs du territoire (...). »

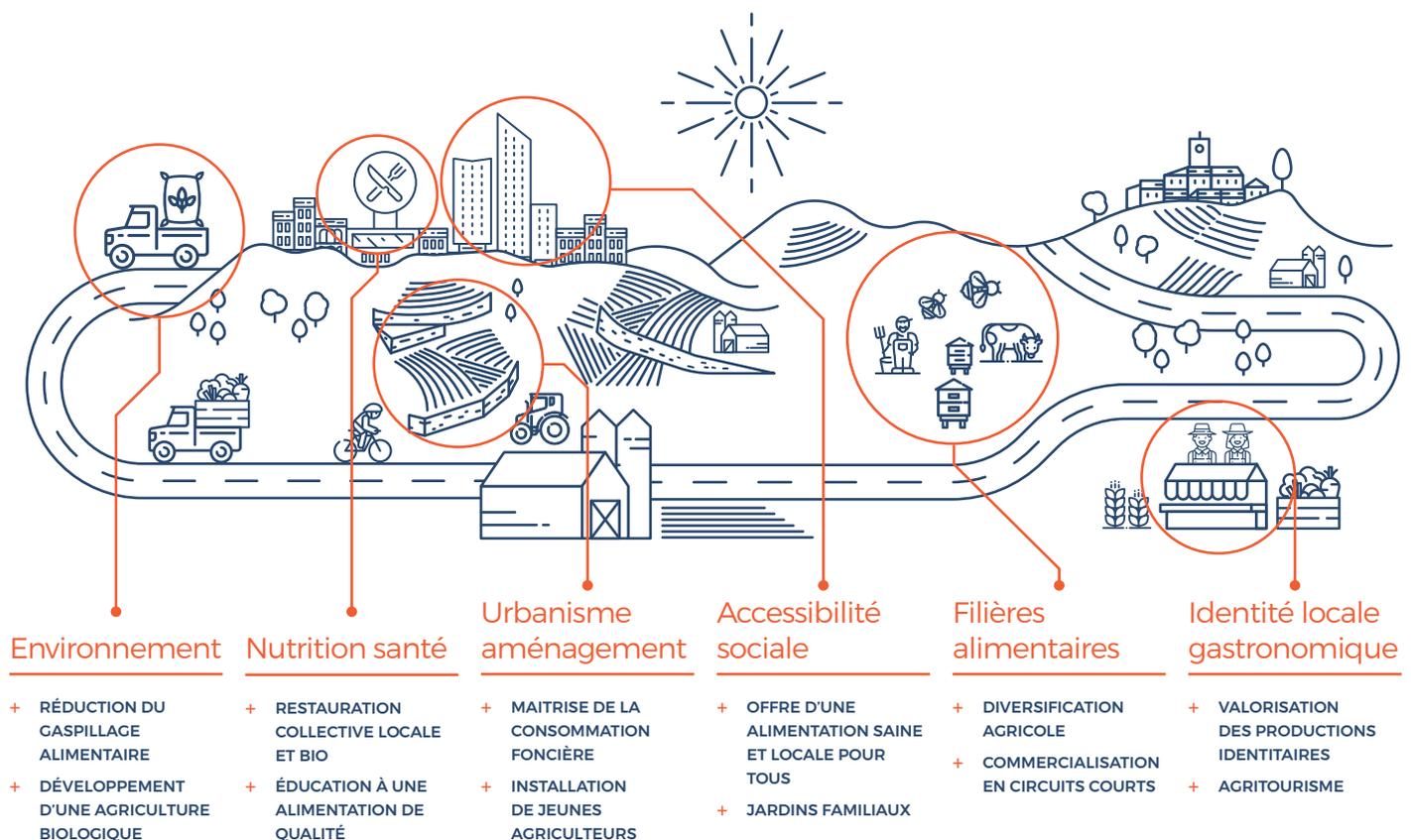
Ils « sont formalisés sous la forme d'un contrat entre les partenaires engagés. Ils s'appuient sur un diagnostic partagé de l'agriculture et de l'alimentation sur le territoire et la définition d'actions opérationnelles visant la réalisation du projet (...). »

Les objectifs des PAT sont multiples :

- + Favoriser l'autonomie alimentaire des territoires ;
- + Promouvoir une alimentation saine et de qualité, pour tous ;
- + Favoriser le maintien et la mise en valeur des espaces agricoles ;
- + Développer l'emploi local, non délocalisable ;
- + Préserver l'environnement.



Un PAT est à la croisée de nombreux enjeux de développement durable
Il peut aborder de nombreuses thématiques en lien avec l'agriculture et l'alimentation



Concrètement, un PAT est une démarche...

...**souple** : les PAT peuvent prendre des contours très différents. Une certaine liberté est laissée aux acteurs dans l'élaboration de leur projet, y compris dans la méthodologie.

...**progressive** : chaque PAT doit répondre aux problématiques spécifiques soulevées par le diagnostic. Toutes les thématiques n'ont pas vocation à être abordées dès le départ : le projet se construit dans la durée.

...**partenariale** : les PAT ont d'abord vocation à mettre en cohérence et en synergie l'ensemble des actions déjà engagées sur le territoire, par les différents acteurs du système alimentaire territorial, réunis dans une instance de gouvernance propre.

→ Les PAT sont souvent portés par des territoires de projets : collectivités locales, parcs naturels, etc.

Les acteurs du système alimentaire territorial



3 Projets Alimentaires Territoriaux dans le Var - d'autres en émergence...

Le PAT de Provence Verte

a été initié par la Communauté d'Agglomération de La Provence Verte, qui a confié au Lycée Privé Provence Verte, la mission d'animation du projet en 2018. Ce PAT vise à répondre à la demande sociale d'un accès pour tous à une alimentation saine, de qualité, issue de circuits de proximité et contribuant au développement d'une agriculture rémunératrice pour l'agriculteur et respectueuse de l'environnement.



Ce PAT est soutenu par l'Etat (DRAAF), l'ADEME et la Région Sud PACA. Il a été labellisé Plan National pour l'Alimentation (PNA) en 2020. Sa construction s'inscrit dans une vaste démarche multi partenariale. Un diagnostic co-construit a permis de dégager 4 axes stratégiques. Désormais, le PAT est à l'étape d'élaboration du plan d'action.

Le PAT de la Métropole toulonnaise

lauréat du PNA 2019, vise à favoriser le retour de la valeur économique sur le territoire et à mettre en place une économie circulaire vertueuse pour les filières. Il s'articule autour d'une stratégie agricole foncière, pour favoriser l'accès au foncier et permettre de nouvelles installations. Les partenaires historiques de ce projet sont la SAFER et la Chambre d'agriculture ; cette dernière mène également des actions en faveur du développement des circuits courts et du développement d'une agriculture vivrière durable ; ainsi qu'AGRIBIOVAR qui accompagne la restauration scolaire dans l'introduction de produits issus de l'agriculture biologique dans les menus. Le PAT Métropolitain, c'est également accompagner les multiples initiatives déjà présentes sur le territoire, en faveur de la justice sociale, de la lutte contre le gaspillage alimentaire et de l'éducation à l'alimentation notamment.

Le PAT du Golfe de Saint-Tropez

est né fin 2018, sur le territoire du Golfe de Saint-Tropez. Structuré autour de 3 axes (le développement de la production alimentaire locale, la valorisation de cette production et la création d'un cercle alimentaire vertueux), il mobilise différents partenaires techniques et en particulier l'audat.var, la Chambre d'Agriculture, AgribioVar et l'Adear. Le projet, décliné en 21 fiches actions, a obtenu des financements émanant de l'Europe, de la Région et de l'ADEME et son essaimage est inscrit dans le Contrat de Transition Ecologique du Massif des Maures.

A noter deux projets phares : le projet de la Patronne, une exploitation intercommunale, acquise en 2019 destinée à dynamiser la production alimentaire locale et la constitution d'un réseau des cantines scolaires du territoire.

Des outils et des financements pour favoriser l'émergence de PAT dans le Var

Des appels à projets - des partenaires

L'appel à projets du Programme National pour l'Alimentation est reconduit annuellement, avec un volet dédié aux PAT.

De nombreuses possibilités de financements soutiennent également l'élaboration et la mise en œuvre des PAT **en région** : aides, subventions, appels à projets sont publiés régulièrement pour accompagner des investissements, développer les circuits courts, lutter contre le gaspillage alimentaire, favoriser l'approvisionnement local de la restauration hors domicile... **Trois interlocuteurs privilégiés** :

- › La DRAAF - Pierre-Noël CANITROT - <https://draaf.paca.agriculture.gouv.fr>
- › La Région - Laurence FINEL - <https://www.maregionsud.fr/aides-et-appels-a-projets>
- › L'ADEME- Emilie LEFUR - <https://paca.ademe.fr/> et / ou <https://agirpoulatransition.ademe.fr>

D'autres interlocuteurs : le réseau rural (Christelle CASO), la Chambre régionale d'agriculture (Sabine PICARD) et l'Agence de l'eau (Philippe PIERRON).

Une marque collective depuis 2017



Afin d'identifier et donner de la visibilité aux PAT, le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a défini, en mars 2017, une « **procédure de reconnaissance des PAT** » qui se concrétise par l'obtention d'une marque collective. Cette procédure rappelle les différents critères et conditions clefs à respecter pour un PAT. **Depuis 2020, deux niveaux de reconnaissance sont possibles : niveau 1 pour les PAT en émergence et niveau 2 pour les PAT en action.**

- › <https://agriculture.gouv.fr/faire-reconnaitre-un-projet-alimentaire-territorial>

Une ingénierie à vos côtés

L'audat.var, spécialiste des évolutions des territoires du Var accompagne les porteurs de projet dans l'élaboration de leur PAT :

- › Formulation du projet - contribution au diagnostic
- › Articulation avec le projet de territoire : schéma de cohérence territoriale, plan local d'urbanisme (intercommunal)...
- › Appui à la structuration et à l'animation de la gouvernance
- › Contact : Delphine COLLEONI

La Chambre d'Agriculture du Var développe une méthode d'accompagnement dédiée aux PAT depuis 2016 :

- › Appui à l'animation de la démarche de PAT - contribution au diagnostic
- › Expertises techniques : stratégie foncière, installation-transmission, formation du public agricole, agro-écologie, développement des circuits-courts
- › Identification des forces, opportunités et leviers d'actions sur le territoire
- › Contact : Alexandra ESTIVAL

Des réseaux nationaux et régionaux

3 réseaux incontournables

Le Réseau national des projets alimentaires territoriaux (RnPAT), financé par le Ministère de l'Agriculture et le CGET

- › <https://rnpat.fr>

Le Réseau régional des PAT, piloté par la DRAAF, l'ADEME, la Région, le Réseau rural et la Chambre régionale d'agriculture

- › <https://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/4-Reseau-Regional-des-PAT>

Le Réseau rural PACA, créé à l'initiative de la Région PACA et de la DRAAF PACA

- › <https://reseaurural.maregionsud.fr>

